



*Contribution aux travaux
de la commission sur l'avenir des Contrats de ville
Janvier 2022*

Futurs Contrats de ville

MISONS SUR LES TERRITOIRES POUR REDONNER CONFIANCE AUX ACTEURS DE LA POLITIQUE DE LA VILLE ET AUX HABITANTS DES QUARTIERS POPULAIRES

Les Contrats de ville actuels ont été conçus dans le cadre de la loi “Lamy” de 2014. Cette loi s’appuyait sur un travail de concertation long avec tous les acteurs de la Politique de la ville et avait permis un consensus large sur ses orientations : calendrier calé sur le mandat local, définition des orientations et des objectifs par les acteurs locaux, rôle central de l’intercommunalité, géographie prioritaire rationalisée, conventions interministérielles sur les moyens de droit commun, création des conseils citoyens, identification claire de l’enjeu des discriminations, etc.

Mais ces principes ont progressivement été remis en cause dans un mouvement qui a affaibli la logique de territorialisation de la Politique de la ville. Cela s’est traduit notamment par la prorogation des Contrats de ville (désormais déconnectés des mandats locaux), la multiplication de labels et autres appels à projet et un manque de portage politique interministériel fort.

Les associations d’élus ont pourtant signé avec le Premier ministre en 2018 le “Pacte de Dijon”, qui appelait à redonner un élan à la Politique de la ville en insistant notamment sur le besoin “d’adaptation, de différenciation et de territorialisation”. Et le dernier rapport de la Cour des comptes, en 2020, ne dit rien d’autre en insistant sur la nécessité de renforcer la décentralisation de la Politique de la ville pour concevoir des “projets de quartiers” différenciés.

De notre point de vue, il ne s’agit donc pas tant de “réinventer” la Politique de la ville et la Rénovation Urbaine pour cette nouvelle génération de Contrats de ville, que de faire confiance aux territoires, d’assurer une stabilité sur plusieurs années et de réaffirmer les principes directeurs qui leur permettront de retrouver de la cohérence, de l’efficacité et de la lisibilité pour les acteurs locaux comme pour les habitants des quartiers populaires.

C’est la condition nécessaire pour que la Politique de la ville soit à la hauteur de l’enjeu incontournable de notre époque : la transition écologique, démocratique et sociale.

NOS PROPOSITIONS

Pour la commission sur l'avenir des contrats de ville – janvier 2022

1- S'appuyer sur la confiance dans les territoires

- Réaffirmer la logique de **projet territorialisé**

C'est bien au niveau local que les partenaires (État, collectivités et acteurs locaux) doivent pouvoir **définir les objectifs et le plan d'action d'un projet adapté aux réalités des quartiers, à leur fonction dans le territoire, aux moyens mobilisables et au projet global imaginé par les acteurs du territoire**. Et un **Contrat dédié aux enjeux des quartiers populaires** reste le meilleur cadre pour cette démarche partenariale. Cela nécessitera **une clarification de la place des Contrats de ville auprès ou dans les Contrats de Relance et de transition Écologique**.

Par ailleurs, il paraît nécessaire de retrouver **un calendrier cohérent vis-à-vis des projets de mandat des exécutifs locaux**.

- Instaurer **des marges d'adaptation** des orientations nationales

La Politique de la ville **ne peut pas se réduire à la mise en œuvre au niveau local de directives et de dispositifs pensés au niveau central** et adaptables à la marge. Par exemple, si la place de l'intercommunalité doit être centrale dans l'animation du contrat de ville, chaque territoire doit pouvoir construire sa propre gouvernance autour du bloc communal, sans être contraint par une orientation nationale unique. De la même manière, si l'obligation de faire vivre des instances de participation reste nécessaire, les modalités pratiques peuvent être définies par les partenaires locaux. Ou encore, la géographie prioritaire basée sur le seul critère de pauvreté doit pouvoir être adaptée en fonction des réalités et évolutions locales, avec une attention particulière pour les "Quartiers de veille active".

- S'appuyer sur **les diagnostics territoriaux et les évaluations** locales

Le travail d'observation et d'évaluation mené actuellement doit donc servir à **définir et adapter les objectifs du futur contrat à chaque territoire** plutôt qu'à "rendre compte" au niveau national. Et les outils de l'État en matière d'observation doivent être renforcés et mis à disposition des acteurs locaux.

- Expérimenter **la délégation de crédits**

Dans cette logique, et dans le prolongement du "Pacte de Dijon", **la délégation des crédits Politique de la ville pourrait être expérimentée** sur la base du volontariat. De la même manière que pour les "aides à la pierre", certaines collectivités - dans le cadre du contrat définissant clairement avec l'État les objectifs et le plan d'action - pourraient en effet gérer les crédits du BOP 147, piloter la programmation, instruire les demandes, assurer les versements et évaluer les actions.

2- Redéfinir le rôle de l'État auprès des territoires

- Assurer une **animation interministérielle** de la Politique de la ville, “de haut en bas”

Le rôle de l'État est déterminant pour garantir la transversalité de la Politique de la ville avec **une implication forte du Premier ministre et des services de l'État** - au niveau central comme au niveau local, avec des correspondants clairement identifiés et disponibles - notamment sur les sujets régaliens (sécurité-justice, santé, éducation). De plus, la Politique de la ville doit pouvoir s'appuyer sur **un ministère parfaitement légitime** pour interpeller les autres services de l'État et sur des instances de concertation avec la société civile renforcées.

- **Renoncer à la systématisation des appels à projets**

La logique des appels à projets et autres AMI qui s'est généralisée a des conséquences importantes au niveau local : perte de cohérence globale et de lisibilité vis-à-vis du contrat de ville, lourdeur administrative, manque de transparence sur les critères de sélection, mise en concurrence des territoires, mise en difficulté des territoires les moins dotés en ingénierie, difficulté d'adaptation aux réalités et besoins locaux, etc. **Un changement de méthode paraît donc plus que nécessaire.** Et il devra s'accompagner d'une réflexion sur la pérennisation de tous les dispositifs lancés en quelques années.

- Concentrer **les moyens de l'État** sur l'accompagnement des acteurs

Les collectivités ont intégré depuis plusieurs années la Politique de la ville à leurs organisations et développé une ingénierie adaptée, en mesure de l'animer de manière transversale. **Dès lors, les services de l'État, au niveau national comme au niveau local, doivent aujourd'hui renforcer leur rôle complémentaire d'appui aux acteurs locaux et de contribution à la réflexion collective.**

3- Adapter les moyens aux enjeux de la Politique de la ville

- Redonner des marges de manœuvre pour **l'innovation et l'expérimentation**

Les appels à projets ne sont pas mauvais "en soi". S'ils ne doivent pas se substituer aux politiques publiques, ils permettent de **lancer et soutenir des expérimentations** et sont utiles dans ce cadre. Ils pourraient être utilement mobilisés, de manière ciblée, sur des enjeux centraux mais souvent moins investis comme l'aller-vers, l'égalité femmes-hommes ou la lutte contre les discriminations.

- Consolider le financement des **"actions structurantes"**

A l'inverse, **des actions structurantes sont menées dans les quartiers depuis plusieurs années** sans pouvoir être intégrées par le droit commun, à l'image des Programmes de Réussite Éducative. **Ces actions doivent être consolidées** par un accompagnement pérenne des porteurs de projet, un appui à la professionnalisation, un accompagnement des grands réseaux d'acteurs (comme les centres sociaux ou les régies de quartier) et une généralisation des Conventions Pluriannuelles d'Objectifs.

- Identifier et mobiliser les **moyens et les services de droit commun**

Le travail engagé en 2014 autour de conventions inter-ministérielles pourrait être **relancé pour mobiliser l'ensemble des acteurs du droit commun sur des sujets aussi importants que l'insertion professionnelle, la formation ou la réussite scolaire**. Cela doit aussi s'appuyer sur **un fléchage mieux organisé des crédits européens** et sur une prise en compte systématique des habitants des QPV dans tous les dispositifs qui peuvent les concerner, par exemple dans les Plans de lutte contre la pauvreté. Et au niveau local, le travail pour **identifier les moyens de droit commun et pour mobiliser les régions, les départements** et les acteurs comme Pôle Emploi ou l'Éducation nationale doit être relancé.

- Favoriser **l'adaptation du droit commun de tous les financeurs** aux QPV et la généralisation des expérimentations

Enfin, il est important de remettre au cœur de cette nouvelle génération de Politique de la ville **les objectifs de transformation des moyens et des services de droit commun** au profit des habitants des quartiers populaires ou de généralisation des expérimentations (à l'image des dédoublements de classes en CP-CE1 ou du financement des Maisons de santé par l'ARS).

4- Faire de la participation citoyenne et de la transition écologique les 2 moteurs des futurs Contrats de ville

- Placer **les habitants des quartiers populaires**, leurs besoins et leurs initiatives au cœur des dispositifs

Une politique publique moderne doit intégrer les habitants dans la manière-même de la concevoir et de la piloter. Par ailleurs, les dernières crises écologiques et sanitaires ont bien sûr eu un impact lourd pour les habitants des quartiers populaires. Mais elles ont aussi montré **leur capacité de résilience, de solidarité et leur expérience** (malheureusement non choisie) **en matière de frugalité ou d'économie d'énergie**. Ils doivent donc être à la fois **une priorité de ces politiques publiques et une ressource** pour les mener.

- Relancer la dynamique des instances de **participation citoyenne**

Si le bilan des conseils citoyens est parfois mitigé et surtout très hétérogène, l'obligation légale de 2014 a permis d'imposer le sujet dans les débats locaux et de le mettre en pratique. L'évaluation de la réalité des conseils citoyens mais aussi de leurs effets dans la manière de mener localement des politiques publiques devra guider les orientations pour la prochaine génération de contrats de ville. **Sans doute en maintenant une obligation de mettre en œuvre des instances de participation citoyenne et avec un discours fort et clair de l'État sur le sujet. Mais en laissant aux acteurs locaux le soin de choisir la forme et le fonctionnement adaptés aux réalités locales et à l'acculturation des acteurs locaux aux enjeux de la participation citoyenne.**

- Affirmer la place centrale de **la transition écologique** dans les futurs contrats de ville

Au-delà des thématiques, des plans d'action ou des dispositifs, il nous paraît central que **les futurs Contrats de ville se conçoivent autour de l'enjeu de la transition écologique et sociale**, en lien étroit avec l'impératif de la participation citoyenne.

- Renforcer **les moyens humains et financiers** dédiés à la participation citoyenne et à la transition écologique

Les ambitions fortes sur ces deux enjeux ne se concrétiseront que si **des moyens à la hauteur sont mobilisés**, notamment en termes de moyens humains, de formation, ou de professionnalisation. Mais aussi de **valorisation de l'engagement citoyen** à travers la reconnaissance de leurs compétences et l'indemnisation du temps passé.

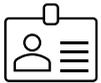


Créée en 1992, l'Association des Missions d'Aménagement et de Développement Économique Urbain et Social (AMADEUS) constitue un réseau de professionnels œuvrant dans les services des grandes villes et agglomérations (communes et EPCI) sur les champs du développement social et du renouvellement urbain, plus particulièrement en direction des quartiers populaires.

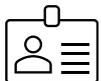


<https://www.amadeus-reseau.com/>

-> CONTACT



Patrice ALLAIS – Président d'AMADEUS – Directeur Général Solidarité
Citoyenneté Culture à Rennes Métropole / Ville de Rennes
p.allais@rennesmetropole.fr



Benoît BOISSIÈRE – Consultant, chargé de l'animation d'AMADEUS
boissiere@bbce.fr – 06 84 96 91 22